

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_68

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : SIÈGE DE L'OTI ET MAISON
DU PARC – AVENANTS DE TRAVAUX**

Date de la convocation : Mercredi 13 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 28

Pouvoirs : 5

Votants : 33

Résultat des votes :

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD, Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Marc GAUTHIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON à Evelyne LABRUDE, Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER.

CONSIDÉRANT les travaux de construction du siège de l'OTi et de la Maison du PNRC,

CONSIDÉRANT les marchés signés avec les entreprises,

CONSIDÉRANT les modifications suivantes, apportées en cours de chantier, modifiant les prix des marchés :

N° LOT	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ	MONTANT DE L'AVENANT	% AVENANT	JUSTIFICATION
1	TERRASSEMENT	EGBF	137 633,76 €	3 500,00 €	2,54%	raccordement EP
2	MACONNERIE	EGBF	629 876,97 €	7 949,25 €	1,26%	gestion des eaux pluviales oubliée par la maîtrise d'œuvre (démolition, carottage, raccordement) et pose d'une chambre pour Orange
3	CHARPENTE	DB CHARPENTE	796 746,78 €	5 006,25 €	0,63%	Couverture en dépassée de toiture/pose du joint debout oublié par la maîtrise d'œuvre
7	MENUISERIE INTERIEURES	GB BOIS	195 197,01 €	- 30 324,00 €	-15,54%	suppression stores/ mobiliers d'agencements
8	CLOISONS DOUBLAGES	CO-BERT	194 434,21 €	- 5 009,85 €	-2,58%	Pose d'un isolant en tableau de 5 portes oublié par la maîtrise d'œuvre / modification des plafonds
16	ELECTRICITE	SP2E	237 430,62 €	22 904,67 €	9,65%	Modification électrique et du contrôle d'accès

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **VALIDE** le montant de chaque avenant ligne par ligne,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants correspondants.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 3 avril 2024

La Présidente,
Anne LENFANT

